

Publications des tribunaux

Publication de dispositif

L'auditeur du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Bulliard Philippe, fils d'Armand et de Marguerite, née Prud'homme, né le 9 juin 1959, à Parame (F), originaire de Corpataux, artiste sculpteur, actuellement sans domicile connu; sdt exploite CIT Payerne;

vous êtes avisé que l'auditeur du tribunal militaire de division 1 a rendu le 19 avril 1999 une ordonnance de non-lieu, dont le dispositif est le suivant:

1. Aucune suite pénale n'est donnée à l'ordonnance d'enquête ordinaire du 8 octobre 1998 de Monsieur l'auditeur en chef.
2. Aucune indemnité n'est allouée à Bulliard.
3. Les frais de l'enquête sont supportés par la Confédération.
4. Un délai de 20 jours, à compter de la présente publication, vous est imparti pour recourir contre ladite ordonnance, par acte écrit, avec motifs et conclusions, adressé à l'Auditeur soussigné.

11 mai 1999

Tribunal militaire de division 1:
L'auditeur, Cap Blaise Matthey

FF18

Citations

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Weber Laurent, fils d'Elie Charles et de Pernette Maude, née Voland, né le 18 avril 1968, à Morges, originaire de Seeberg, étudiant, précédemment domicilié à 1007 Lausanne, Tivoli 6, actuellement sans domicile connu; sap à cp sap I/10;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 1^{er} juillet 1999, à 9 heures, à Romont FR, rue des Moines 58, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation de refus de servir, subsidiairement d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

28 avril 1999

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, lt-colonel Jean-Daniel Martin

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Meier Sébastien Félix, fils de Werner Johann et de Berit Kristina, née Sernelius, né le 17 octobre 1975, à Rheinfelden, originaire de Wohlenschwil, étudiant, précédemment domicilié à 1201 Genève, rue Voltaire 26, actuellement sans domicile connu; recr non incorporée;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 1^{er} juillet 1999, à 9 heures, à Moudon, Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil communal, sous l'inculpation de refus de servir, subsidiairement d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

28 avril 1999

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, colonel Jean-Pierre Gross

FF18

Publication de dispositif

L'auditeur du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Tinguely William, fils de Gilbert et de Danielle, née Burnier, né le 28 mars 1972, à Neuchâtel, originaire de Marsens, sans emploi, précédemment domicilié à 1207 Genève, route de Frontenex 61, actuellement sans domicile connu; recr non incorporée;

vous êtes informé que l'auditeur du tribunal militaire de division 10A a rendu le 18 mars 1999, une ordonnance de non-lieu, vous concernant, dont le dispositif est le suivant:

1. La procédure pénale militaire ouverte le 13 octobre 1998 contre la recr *Tinguely William*, il est prononcé un non-lieu sans suite de peine.
2. Les frais de procédure sont mis à la charge de la Confédération.

Droit de recours

Selon les art. 118 et 197 PPM, un recours contre la présente ordonnance de non-lieu peut être déposé par écrit, avec motif et conclusions, dans un délai de 20 jours, auprès du tribunal militaire de division 10A, Château de Béthusy, avenue de Beaumont 2, 1012 Lausanne.

29 avril 1999

Tribunal militaire de division 10A:
L'auditeur, major Stéphane Spahr

FF18

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1999
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.05.1999
Date	
Data	
Seite	3001-3003
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 830

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.